



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
RESTREINTE

TD/B/54/R.3
30 juillet 2007

Originale: FRANÇAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-quatrième session
Genève, 1–11 octobre 2007

**DESIGNATION ET CLASSIFICATION D'ORGANISATION
NON-GOUVERNEMENTALE AUX FINS DE L'ARTICLE 77
DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL**

Village Suisse ONG (VSONG)*

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Le secrétariat de la CNUCED a reçu du Village Suisse ONG (VSONG) une demande d'inscription par le Conseil du commerce et du développement sur la liste à l'article 77 du règlement intérieur du Conseil.
2. Après avoir examiné les renseignements reçus, le secrétariat estime que, sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil du Commerce, Village Suisse ONG peut être classé dans la catégorie générale, conformément aux dispositions du paragraphe 12 (a) de la décision 43 (VII) du Conseil.
3. Le Conseil pourrait se prononcer sur cette demande à sa cinquante-quatrième session.
4. Des informations sur Village Suisse ONG figurent en annexe.

* Le présent document a été soumis à la date susmentionnée en raison de retards survenus dans la procédure.

Annexe

RENSEIGNEMENTS SUR VILLAGE SUISSE ONG (VSONG)

Historique

1. Village Suisse ONG (VSONG) a été fondé en 1996 par un groupe de personnes d'origines diverses, ayant en commun la volonté de venir en aide aux populations défavorisées en Afrique. Plus tard, la nécessité de s'occuper des populations immigrées en Suisse s'est imposée, au vu des difficultés particulières auxquelles les migrants font face pour leur intégration en Suisse.

Buts et objectifs

2. L'objectif principal de VSONG est de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'éducation des enfants et des populations démunies en Afrique. Dans cette optique, l'une des missions essentielles que poursuit VSONG est de sensibiliser la population suisse au commerce équitable. Cette mission est menée à travers la vente des produits en provenance d'Afrique sur les marchés suisses, ces ventes sont accompagnées d'une campagne d'information sur les conditions de travail et de vie des producteurs.

3. L'autre objectif poursuivi par VSONG est la réduction de la fracture numérique dans les pays en développement par une introduction progressive des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le quotidien des paysans. VSONG bénéficie dans cette action du concours de certaines entreprises suisses et françaises.

Membres

4. Peuvent adhérer à VSONG toutes les personnes qui en font la demande et qui souhaitent apporter leur contribution à la lutte menée par l'organisation. VSONG compte 103 membres répartis dans plus de 21 pays.

Structure

5. Les organes directeurs de VSONG sont: l'Assemblée générale, le Conseil de fondation, le Comité directeur doté d'un secrétariat permanent.

6. L'actuel Comité directeur est composé de:

Président : M. Adalbert Nougba (Cameroun)

Secrétaire général: Mme Rose Kayetessi (Rwanda)

Trésorier: Mme Marie Ladouceur (Haïti)

Commissaires aux comptes: M. Elie Pereau (France)

M. Patrick Stepenhaueur (Suisse)

Ressources financières

7. Les ressources financières de l'organisation proviennent des cotisations et contributions des membres, des subventions étatiques ainsi que des dons et legs. L'ensemble des ressources de VSONG en 2006 s'est élevé à CHF 42'600.

Relations avec d'autres organisations internationales

8. VSONG ne bénéficie d'un statut particulier avec aucune organisation internationale; cependant, il a été accrédité à plusieurs manifestations internationales:

2005: accrédité au Sommet Mondial de l'Information, Tunis 2005 ; et

2006: accrédité aux audiences de la CNUCED avec la société civile et le secteur privé, Genève 2006.

Publications

9. VSONG n'a pas de publication périodique.

Liaison

10. La liaison avec la CNUCED sera assurée par l'administrateur-Fondateur:

Mr. Adalbert Nougä
25, Chemin des Vignes
1213 Petit-Lancy
Tel: 41 79 680 96 24
E.mail: ong@worldcom.ch

Langue de travail

11. La langue de travail est le français.
-